

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 18 Mai 2006



L'an deux mil six, le dix huit mai à vingt heures et trente minutes

DEPARTEMENT
de 'AVEYRON

Arrondissement
de RODEZ

CANTON
de St CHELY-
D'AUBRAC

Le Conseil Municipal de la commune de CONDOM D'AUBRAC
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le
lieu habituel des séances, sous la présidence de Mme GASQ-BARES
Geneviève

Etaient PRESENTS

GASQ-BARES Geneviève, PEGORIER Clément, CARRIE Monique,
MERCUI Yves, BATUT Martine, VIDAL Bernard., CARRIE Michèle,
GIRBAL Louis, VAYSSADE Daniel, MIQUEL Daniel, ALDIN Christian.

Mme CARRIE Michèle a été élue secrétaire de séance.

Objet :

Droit de préemption pour carte communale

Vu le Code de l'urbanisme et notamment les articles L 124-1 et suivants et R 124-1
et suivants et L 211-11 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 18 Mai 2006 approuvant la carte
communale ;

Madame le Maire présente les enjeux pour la commune de pouvoir préempter sur les
périmètres délimités par la carte en vue de la réalisation d'un équipement ou d'une
opération d'aménagement ;

Après avoir entendu l'exposé du maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- décide d'instituer un droit de préemption dans les périmètres suivants :

- * Secteur de Salgues : parcelle BE 89 en vue de réaliser un bâtiment communal
parcelles BE 23, BE 25, BE 163, BE 164 et BE 170 pour réaliser
des opérations d'aménagement permettant d'accueillir de l'habitat et de l'activité.
- * Secteur de la Fabrègue : parcelles AS 39, AS 40 et AS 41 pour réaliser des opérations
d'aménagement permettant d'accueillir de l'habitat et de l'activité

La présente délibération accompagnée des plans délimitant les secteurs concernés sera transmise au Préfet et aux services suivants :

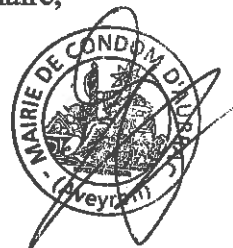
- Direction Départementale des Services Fiscaux, 26-28 Rue Raynal, 12000 RODEZ
- Conseil Supérieur du Notariat, 31 Rue du Général Foy 75008 PARIS
- Chambre des Notaires, Causse Comtal 12740 SEBAZAC CONCOURES
- Barreau constitué près le Tribunal de Grande Instance de Rodez
- Greffe de ce même tribunal
- D.D.E.- Subdivision de Laguiole, Chemin Laverhne 12210 LAGUIOLE
- D.D.E./S.P.P. - AUH

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant 1 mois.

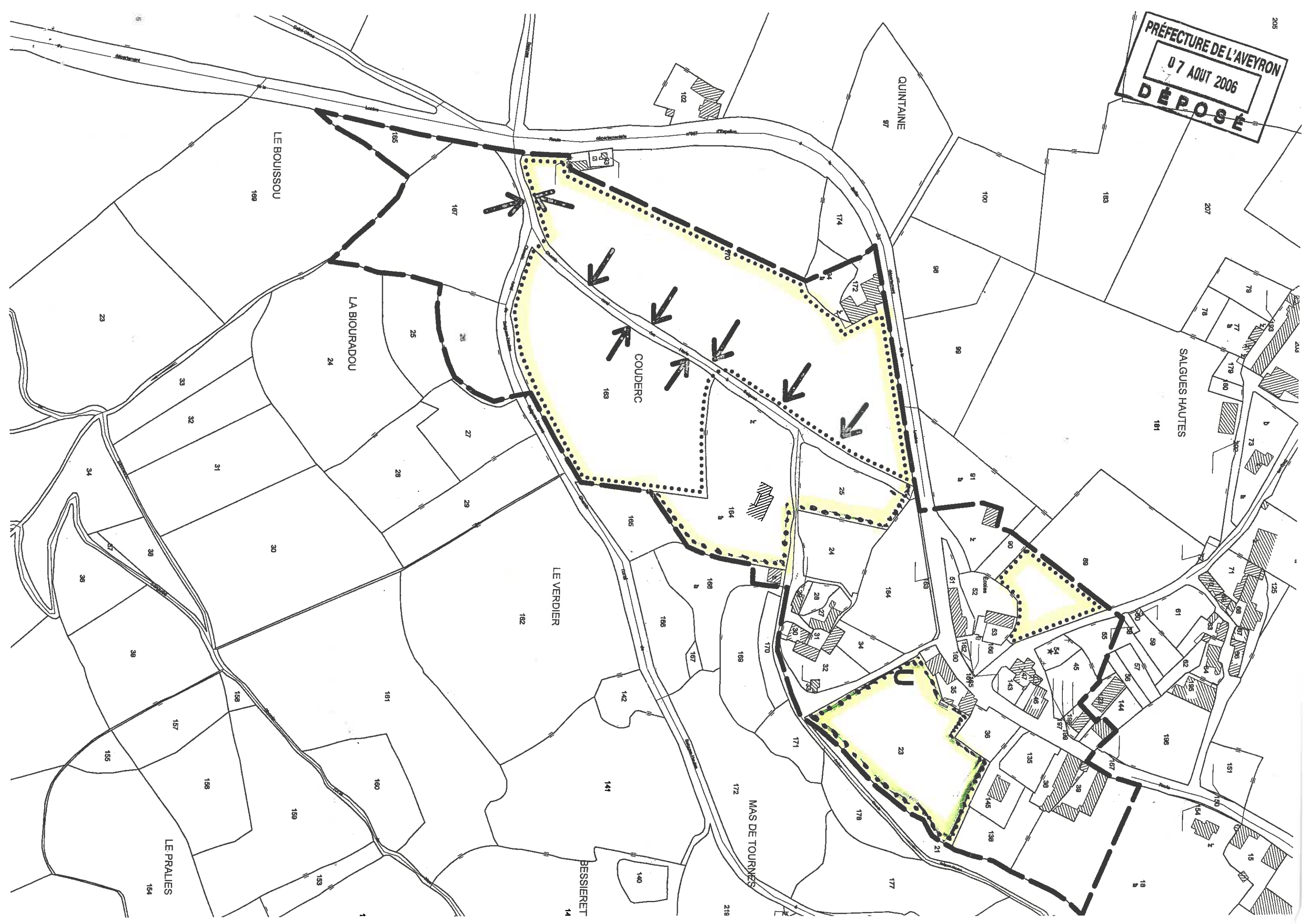
Mention de cet affichage sera, en outre, inséré dans deux journaux diffusés dans le département.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Mme le Maire,



PRÉFECTURE DE L'AVEYRON
07 AOUT 2006
DÉPOSÉ





CONDOM

197

U

CAMP D'AUSEL

LASSESSAT

167

88

92

91

93

94

